



BASSINS

Informations Conseil Communal 3 septembre 2020

Wifi 1 : SALLE_GYM_BASSINS_BACK

PWD : BoisSuisse2015

Wifi 2 : SALLE_GYM_BASSINS_FRONT

PWD : BoisSuisse2015

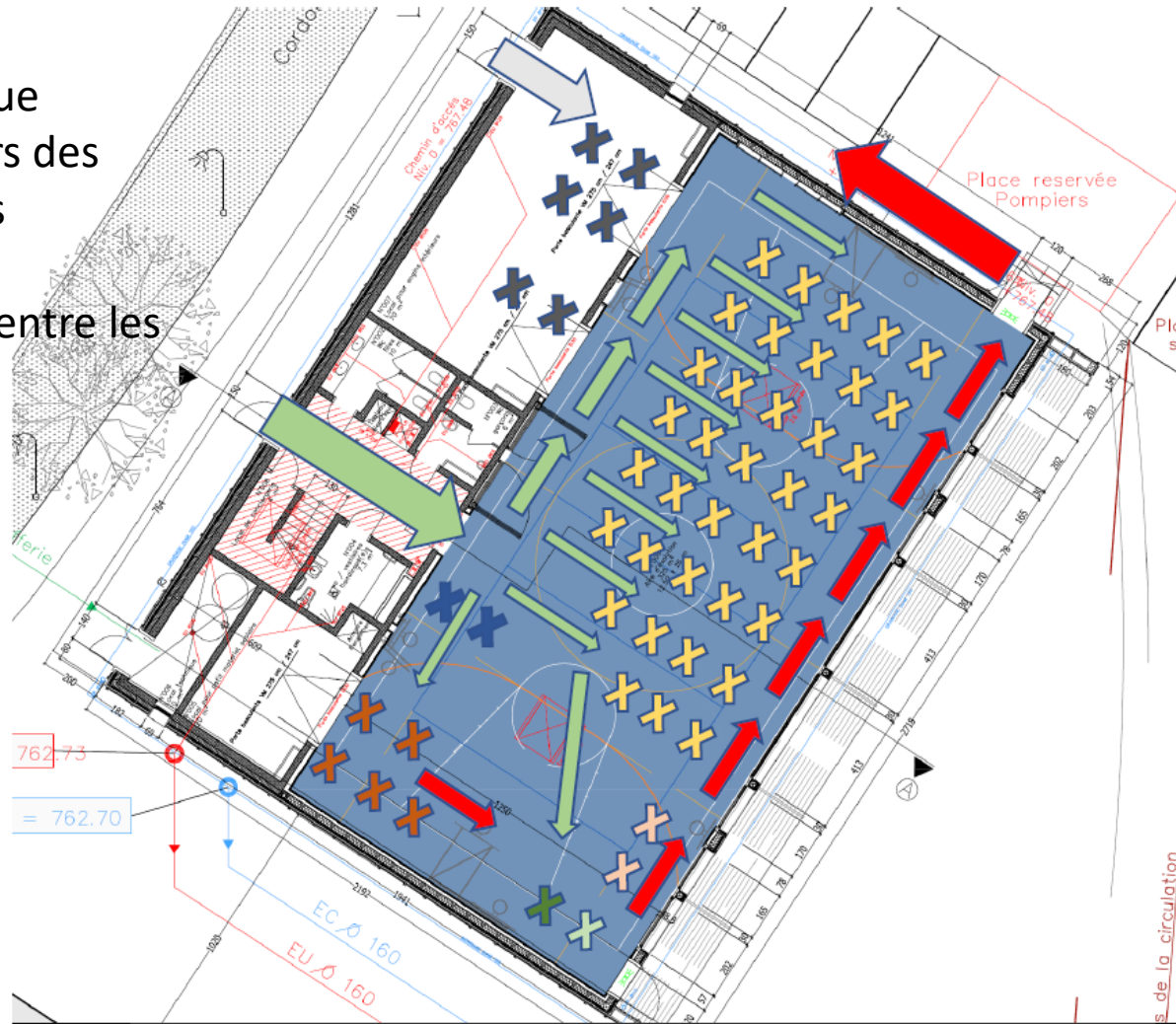


BASSINS

Plan Covid-19 salle polyvalente

Port du masque
obligatoire lors des
déplacements

Distance 2 m entre les
tables

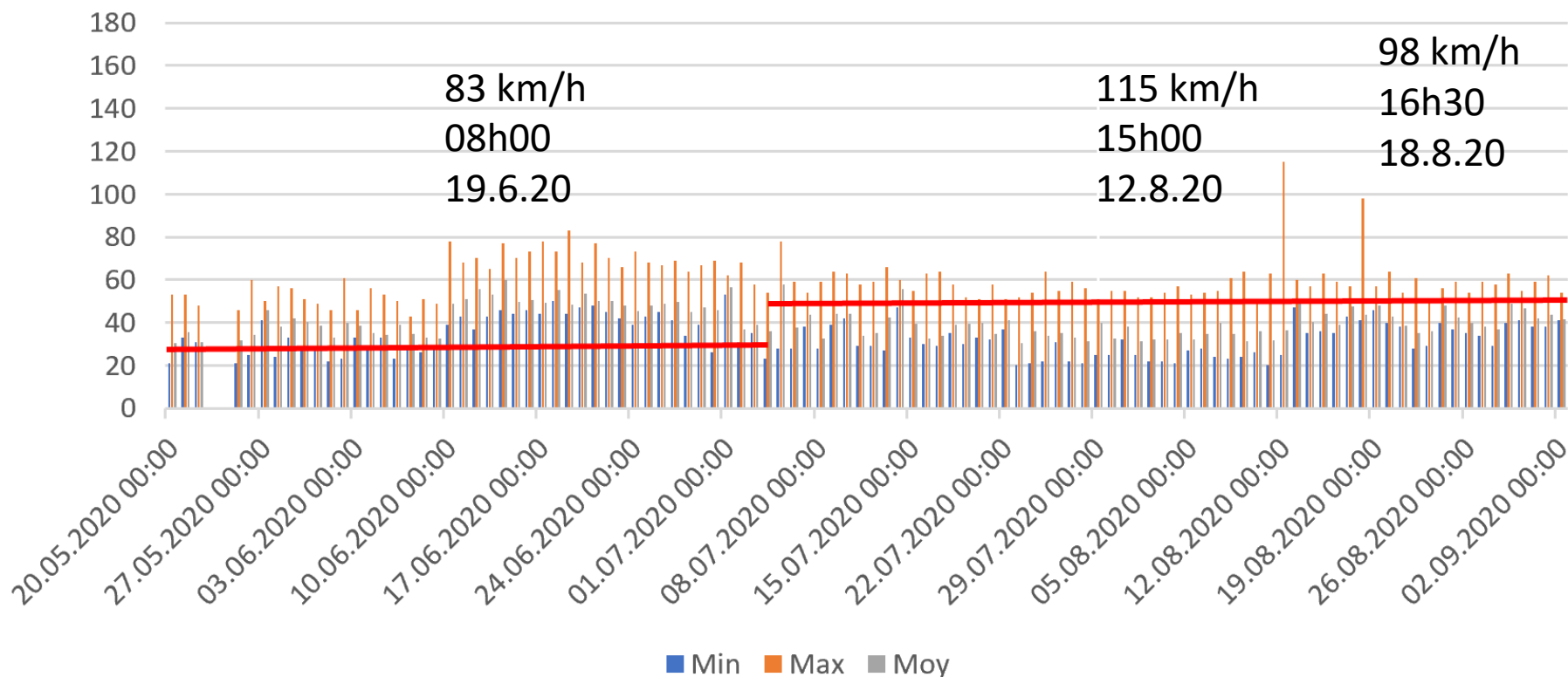




BASSINS

Campagne vitesse

Vitesse Battoir - Couronne - 2 sapins





BASSINS

Préau scolaire

L'objectif des aménagements extérieurs est de permettre aux enfants d'avoir des activités extérieures ludiques et de favoriser le mouvement par des jeux adaptés à l'âge. Pour les plus jeunes, des activités de type marelle sont effectivement prévues et je vous copie ci-dessous le lien vers la page du service des sports sur le sujet :

<https://www.vd.ch/themes/population/sport/sport-a-lecole-education-physique-et-sportive/marelles-en-pret-pour-les-preaux/>



BASSINS

Préau scolaire

Attention toutefois, vu l'âge des enfants scolarisés à Bassins, au type d'installations qui doivent assurer la sécurité des enfants dans un contexte scolaire. **Les balançoires par exemple ne sont pas indiquées (risque d'accidents trop élevé sans une surveillance étroite que l'on ne peut pas assurer dans le cadre scolaire comme cela serait le cas pour une place de jeux).**



BASSINS

Préau scolaire

Aujourd'hui, cette conception est complétée par une valorisation des activités en lien avec la nature. Ainsi, nous recommandons vivement de repenser les extérieurs avec la végétalisation des sites scolaires. Cela peut se faire en installant des potagers ou d'autres aménagements permettant des activités pédagogiques adaptées à l'âge des enfants, en particulier pour des activités en lien avec les sciences de l'environnement ou les arts visuels par exemple. Cela peut être un très beau projet à mener entre commune et école au cours de la prochaine année scolaire.

Extrait des normes et recommandations de 2002 :



B Conseillère en développement organisationnel
DFJC – Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire
Direction organisation et planification
Rue de la Barre 8 - 101 Lausanne
Tel. : + 41 21 316 31 26
barbara.bolomey-haenssler@vd.ch - <http://www.vd.ch/dgeo>
Absente le mardi après-midi et le mercredi après-midi



BASSINS

Excuses municipales Quorum commissions

La Municipalité présente ses excuses aux conseillers communaux qui tout au long de la législature ont répondu présent à la convocation d'une séance de commission et qui ont dû rentrer à la maison, faute de quorum, sans indemnisation.



BASSINS

Excuses municipales Quorum commissions

Il a été constaté que le respect de cette disposition n'est pas systématique et donc contraire au règlement, sans que le Président de séance applique la loi.

La question du défraiement n'a pas été abordée.



BASSINS

Excuses municipales Quorum commissions

La Municipalité ne cautionne pas cette transgression de la prestation de serment et informe que si le quorum n'est pas atteint la séance convoquée par la Municipalité, ne peut se dérouler en aucun cas.

Art. 45.- Les commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents. Quorum et vote



BASSINS

Plafond d'endettement 02/20

- Le plafond d'endettement amendé par le Conseil Communal en date du 23 juin 2020 ne peut pas être validé par le Canton.



BASSINS

Préavis 02/20 amendement NON

Plafond d'endettement **POUR RAPPEL de la prise de position municipale**

- Amendement contraire au principe recherché par le canton
- La commission exprime un doute sur les chiffres.
- Lesquels
- Et les cautionnements que fait-on si la banque demande des renseignements ?



BASSINS

Préavis 02/20 **Rappel du 23.6.20**

Conclusion pour rappel

la Municipalité demande d'accepter le préavis 02/20 comme présenté et non amendé car cela va compliquer les relations avec les organes bancaires lors des renouvellements des emprunts. (ce qui n'est pas de compétence du Conseil communal)



BASSINS

Plafond d'endettement 02/20

- La Municipalité ne présentera pas de nouveau préavis et laissera le soin à la prochaine Municipalité de faire valider ce plafond avec les nombres inclus dans les tableaux nécessaires à sa détermination.
- La Municipalité avait averti la commission du risque de l'amendement et se décharge de la feuille de route validée avec la préfecture.
- Si un financement urgent est nécessaire jusqu'en 2021, la réparation ne pourra se faire faute de financement bancaire.



BASSINS

Prochains débats

- Eclairage public selon plan d'investissements
- Route du Châtelard en fonction du crédit cantonal
- Modernisation des compteurs d'eau sous pression
- Levée d'oppositions au PGA ~~septembre~~ octobre 28
- Parking souterrain Couronne décembre ou autre forme
- Remboursement des taxes déchetterie 2013 octobre 7
- Arrêté d'imposition 2021 octobre 7

En vert nouveau

En rouge déjà annoncé



BASSINS

Madame Liliane MALHERBE

**Engagement sans faille de 32 ans au service
de la population**

29 municipaux

2 syndicats

3 secrétaires municipales et adjointes



BASSINS

Madame Liliane MALHERBE

- **Assurance tous risques**
- **Mémoire importante des dossiers**
- **Aventures incroyables**
- **Des moments de mise sous pression**
- **Une santé de fer et un caractère bien trempé**



BASSINS

Madame Liliane MALHERBE

**Une RIGUEUR et une LIGNE DE CONDUITE
IRREPROCHABLES qui fait d'elle,
l'exemple parfait de la Boursière communale
appliquant le dicton de Léonard de Vinci**

[La rigueur vient toujours à bout de l'obstacle.](#)



BASSINS

Madame Liliane MALHERBE

A titre privé, une AMITIE indéfectible et dans toutes les circonstances de la vie vécue et à venir.

Une confiance absolue à ton égard car nous avons été dans la même ligne sans se concerter.

Amitiés à ton époux et à ta famille.



BASSINS

Madame Liliane MALHERBE

**Heureuse et longue retraite
bien méritée**

Mille merci



BASSINS

Madame Laura Guichard

Nous sommes heureux d'accueillir Madame Laura Guichard

- Formation dans les assurances de prévoyance
- Formation sur les logiciels communaux de comptabilité
- Autorisation de former en entreprise (apprenti-e-s)



BASSINS

Madame Laura Guichard

- Expérience de 8 ans dans le secteur traitement des dossiers comptables litigieux
- Enorme envie de retrouver le contact humain, qui manque parfois dans les grandes entreprises.

Plein SUCCES et bienvenue !



BASSINS

Interpellation Ramel et Consorts



BASSINS

Motion Currat



BASSINS

Interpellation Hayoz et Consorts



BASSINS

Préavis



BASSINS

Préavis 04/20 amendement NON RAPPEL du 23 juin 2020

Montant réduit

- Explications de l'organe fiduciaire



BASSINS

Préavis 04/20

RAPPEL du 23 juin 2020

Conclusion

la Municipalité demande d'accepter le préavis 04/20 comme présenté et non amendé.



BASSINS

Préavis 04/20

Conclusion du dossier au mois de juin 2020

La Municipalité retire le préavis après avoir donné un complément d'explications au travers de l'interpellation Ramel et Consorts et motion Currat.



BASSINS

Préavis 05/20 amendement NON

1. *Affectation à l'éclairage public :*

Concernant la question de la suppression ou non de l'affectation de la taxe à l'éclairage public, la Commune reste libre. Cette affectation est expressément autorisée par l'art. 20 al. 2 LSecEl, mais la Commune n'est pas obligée de la prévoir.

Contraire à l'esprit de la Municipalité

- 80% des impôts payés par 20% des contribuables
- Si taxe, c'est une plus grande partie des personnes qui finance l'éclairage public



BASSINS

Préavis 05/20 amendement NON

2. Article 6 : bénéficiaires :

La proposition de la Commission d'exclure les personnes morales du cercle des bénéficiaires des subventions nous paraît **contraire au principe d'égalité de traitement**. En effet, les personnes morales sont également assujetties à la taxe et doivent pouvoir bénéficier du fonds qu'elles alimentent (de plus, souvent dans une proportion bien plus grande que les particuliers). Il semble, en outre, qu'il n'existe pas de motif justifiant de traiter de manière différente les personnes morales des personnes physiques.

Si cette proposition de modification devait être retenue, le préavis délivré par la DGE-DIREN par courriel du 17 avril dernier ne serait plus valable.



BASSINS

Préavis 05/20 amendement NON

Informations complémentaires

La question de la subvention pour les vélos enfants n'est pas simple.

Cela limite l'objectif recherché par la commission.

- L'âge minimal requis pour conduire un vélo électrique est 14 ans (**art. 6 al. 1 let. a de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière OAC**).
- Conduire un cyclomoteur léger est autorisé à partir de 16 ans sans permis de conduire (**art. 5 al. 2 let. d OAC et art. 6 al. 1 let. f OAC**). Un permis de la catégorie M au minimum est requis pour toute personne plus jeune ou conduisant un autre modèle de vélo électrique (**art. 3 al. 3 OAC**).



BASSINS

Préavis 05/20 amendement NON

Règlement Energie

- Position finale du 3.9.2020 de la Municipalité :
- Si une commission avait amendé en demandant une baisse d'impôt de 0.5, la municipalité aurait suivi.
- **En conséquence la Municipalité demande au conseil de refuser les amendements et le préavis et de laisser le Canton introduire la taxe cantonale.**



BASSINS

Préavis 06/20

TVA

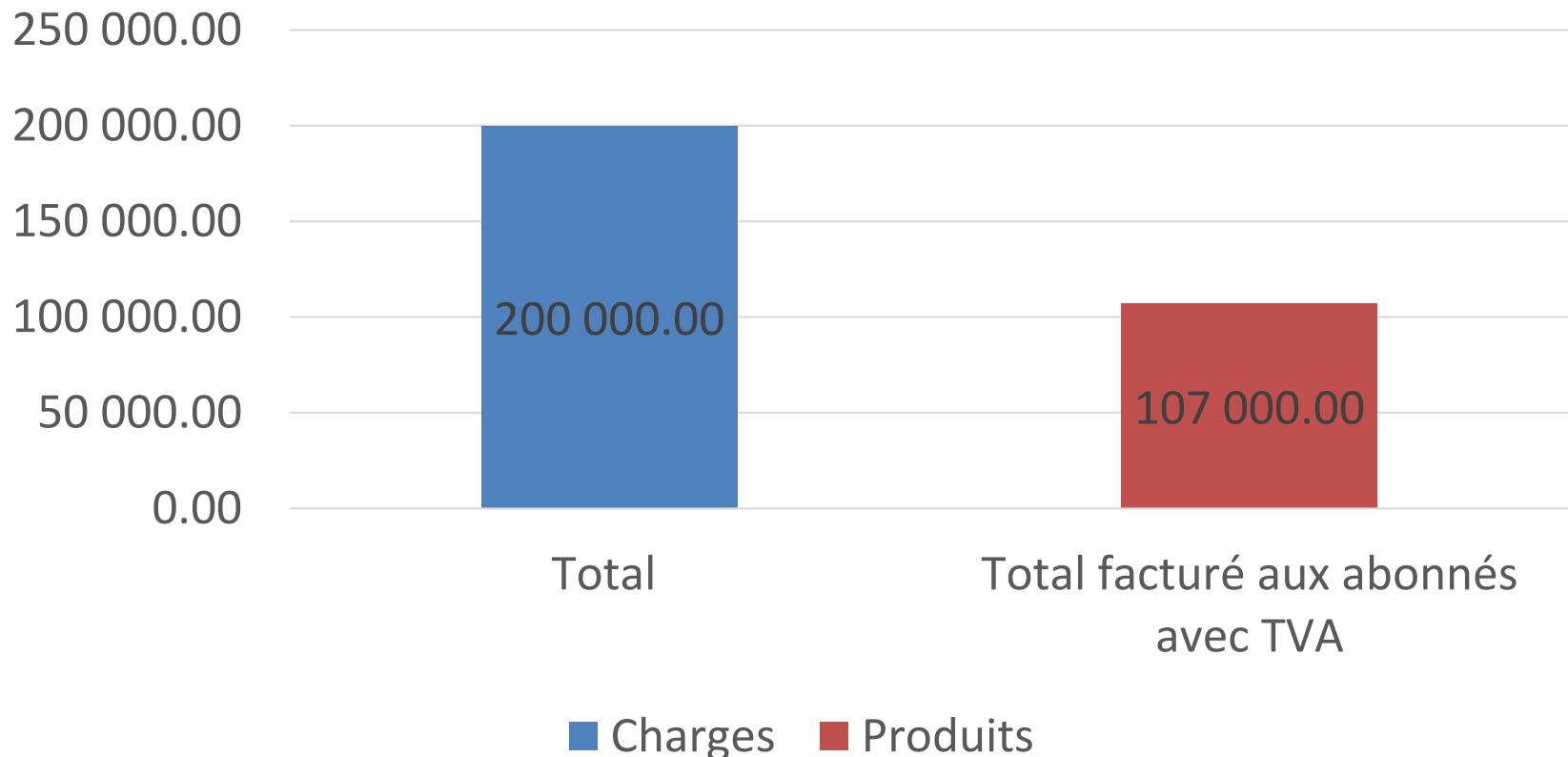
- Principe de correction TVA 2015-2019
- Fonds de réserve avec cash
- Fonds de réserve sans cash



BASSINS

TVA cas actuel sur impôts communaux ou fonds

SANS CASH

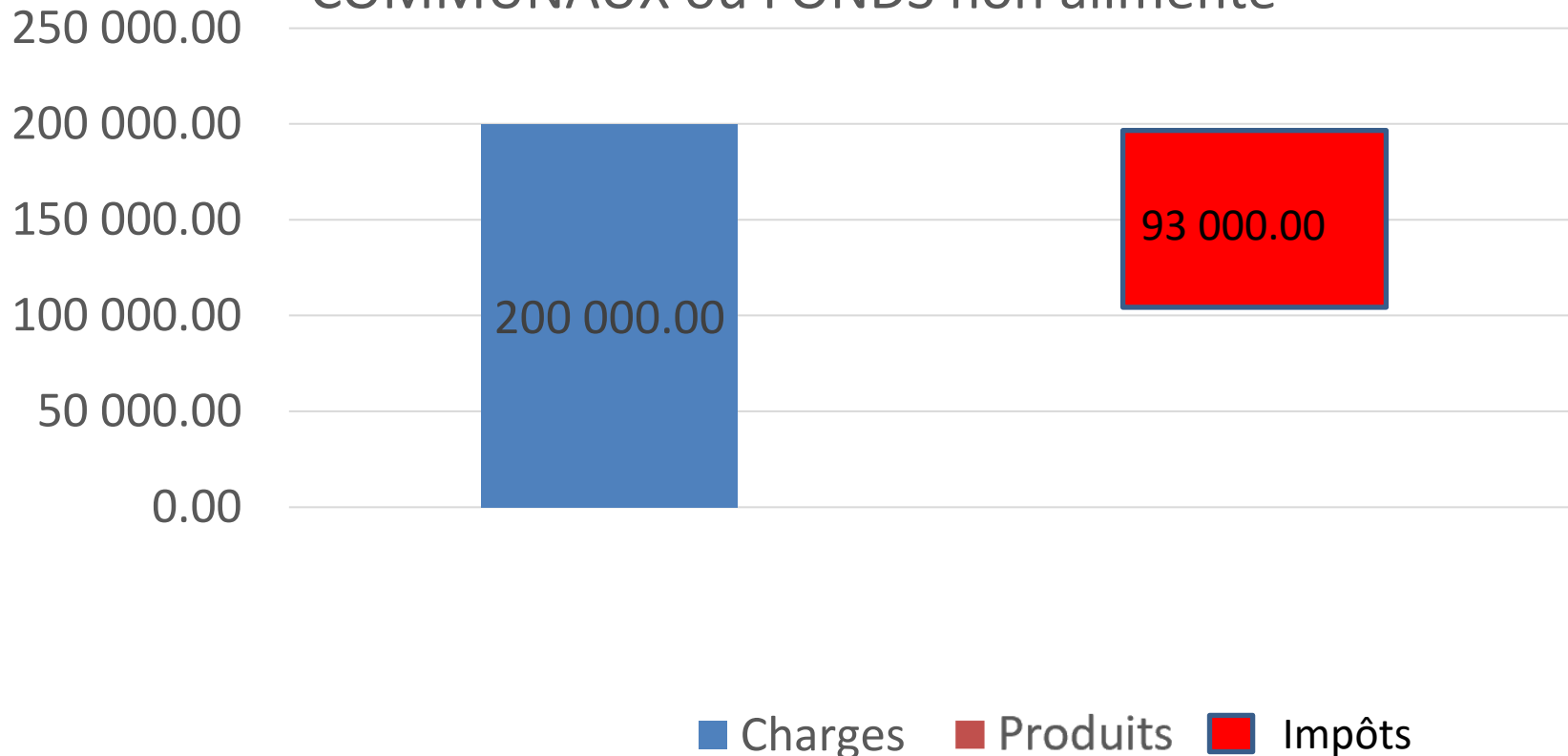




BASSINS

TVA cas actuel

SANS CASH compensation par IMPOTS
COMMUNAUX ou FONDS non alimenté

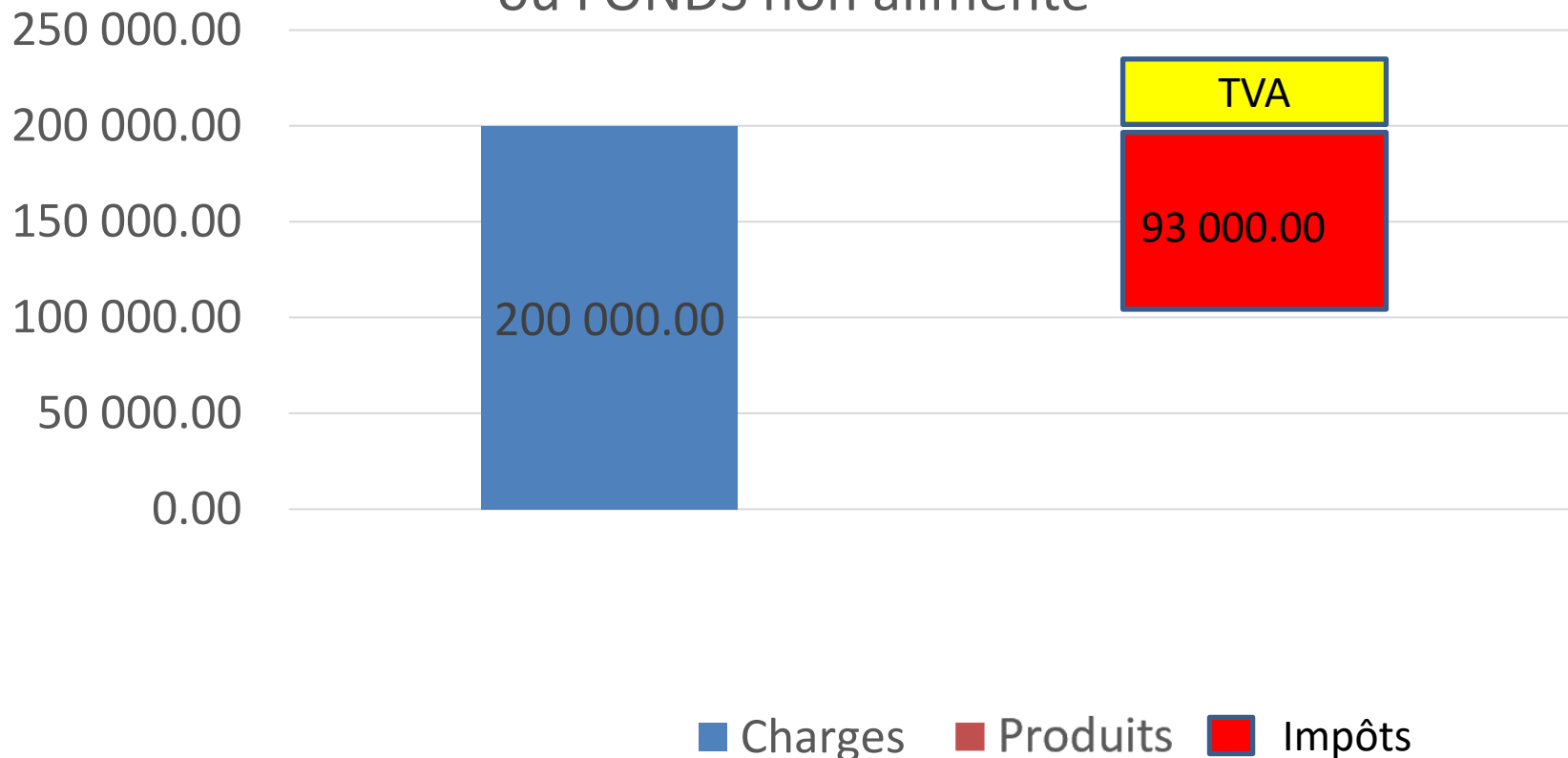




BASSINS

TVA cas actuel

SANS CASH compensation IMPOTS COMMUNAUX
ou FONDS non alimenté

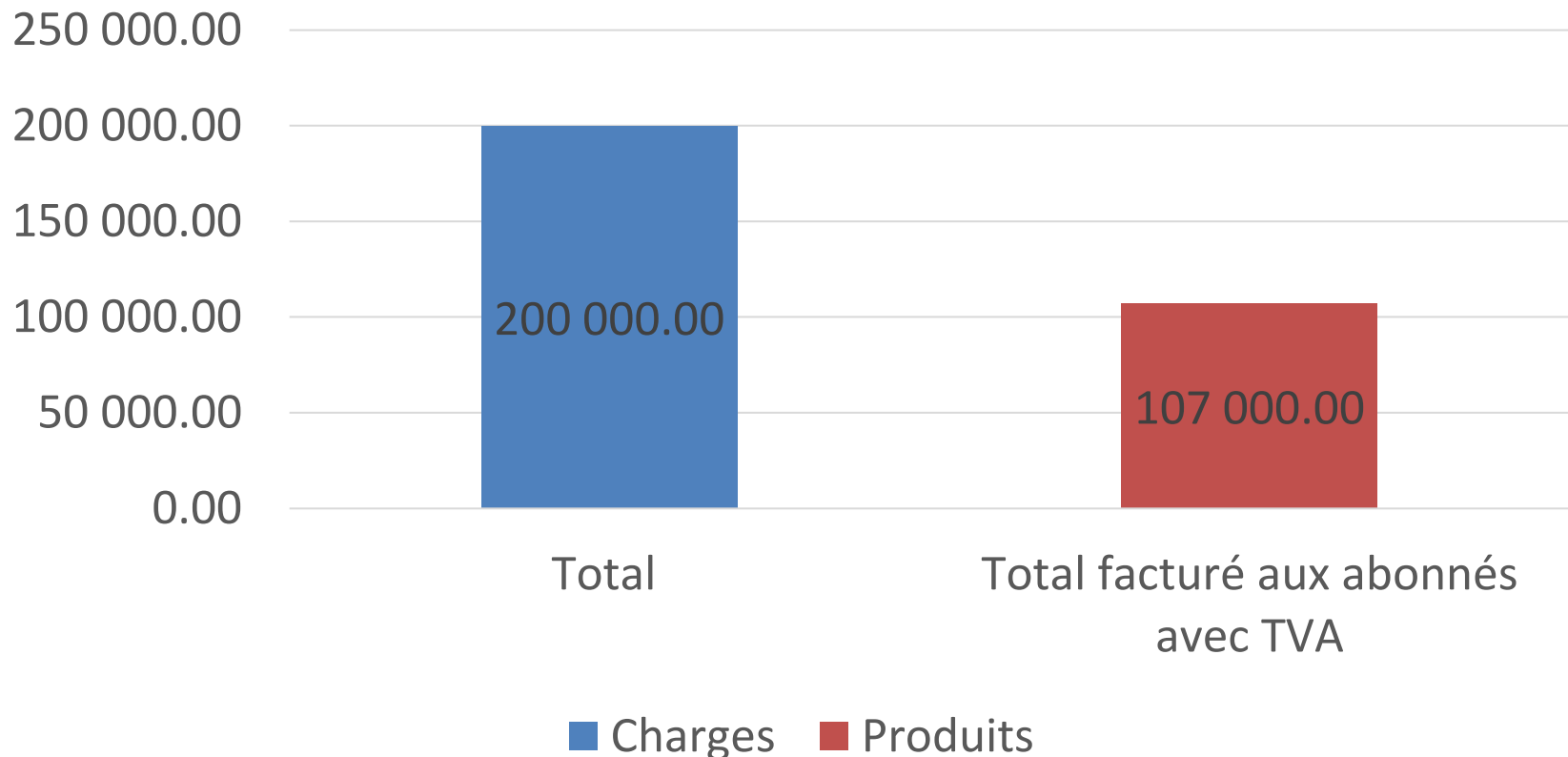




BASSINS

TVA avec cash ou fonds financiers constitués

AVEC CASH

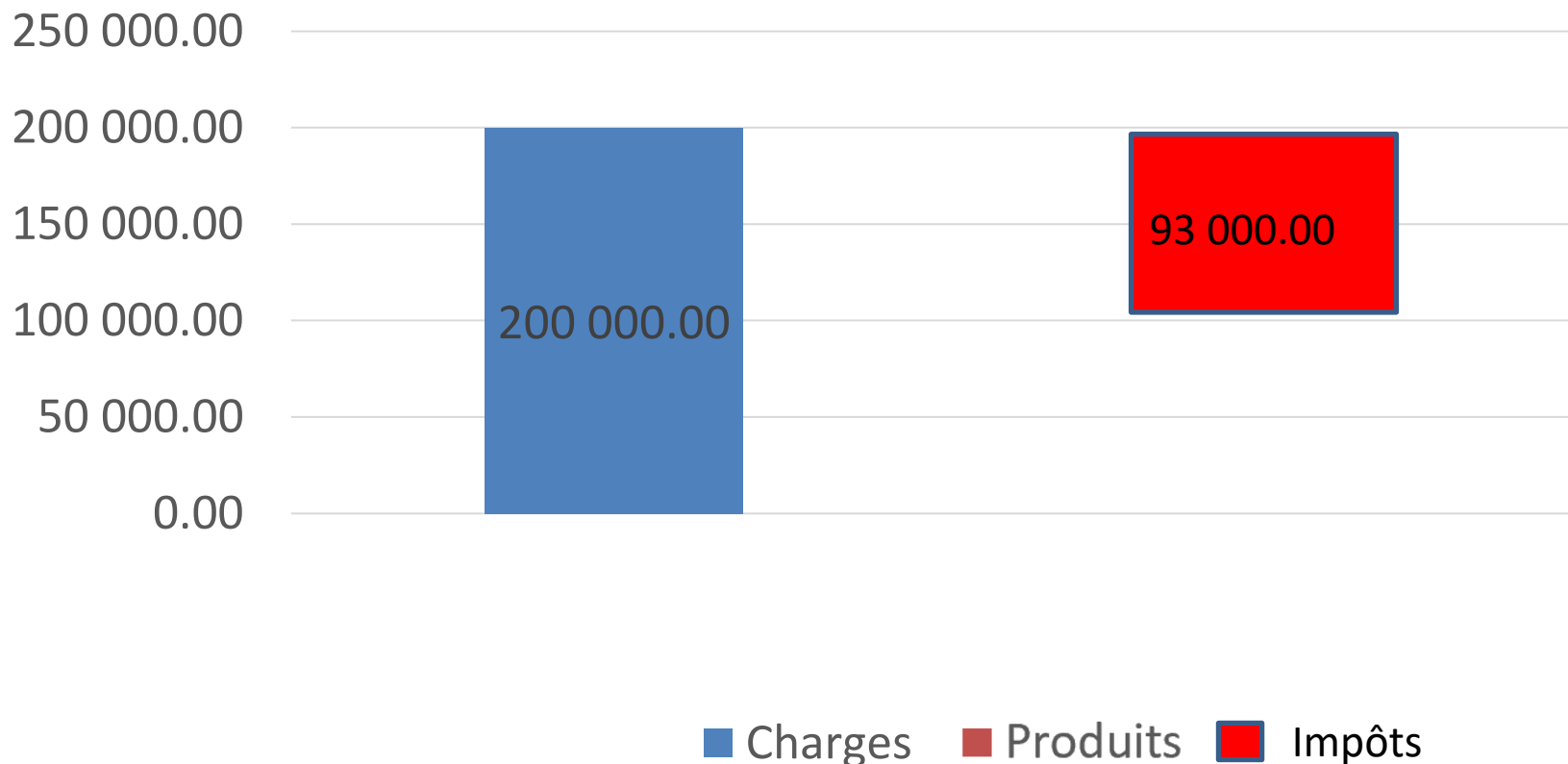




BASSINS

TVA cas idéal

AVEC CASH compensation FONDS alimenté

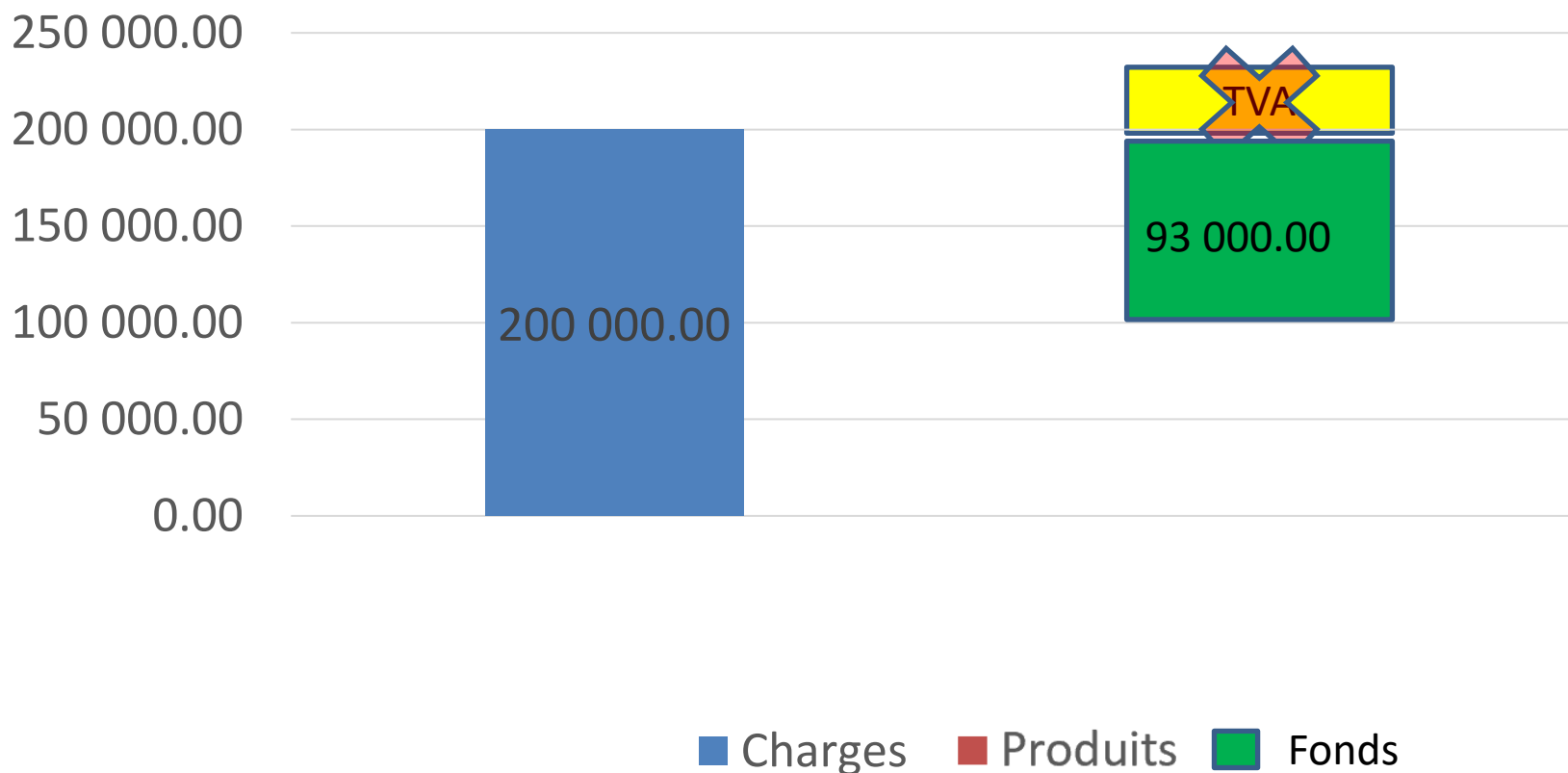




BASSINS

TVA cas idéal

AVEC CASH compensation FONDS alimenté





BASSINS



BASSINS